# 

* Date : 03-04-2003
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2003707878
* Auteur :

Par jugement du 26 mars 2003, la troisième chambre du tribunal de commerce de Charleroi, a prononcé la clôture, pour insuffisance d'actif, des opérations de la faillite de M. Roger Dercq, de Beaumont, T.V.A. 612.858.668, déclarée par jugement du 12 juillet 2000.
Le failli a été déclaré excusable.
Le greffier, chef de service : (signé) J.-P. Humbled.